

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

**Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

Annexe XXII

Formulaire d'introduction d'une proposition ou d'une demande de complément ou de modification des conditions particulières d'exploitation d'une autorisation

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier	
Commune où est déposé le dossier de demande	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier à la Division de la Prévention et des Autorisations	

Demandeur.

1. Identification de l'auteur de la demande.

Cadre A. — Personne physique.

Personne physique.

Nom :

Prénom :

Qualité :

Adresse

Rue : n° boîte :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

Courriel : @

N° T.V.A. :

Cadre B. — Personne morale.

Personne morale.

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du siège social

Rue : n° boîte :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

Courriel : @

N° T.V.A. : N° B.C.E. :

Personne dûment habilitée à représenter la personne morale

Nom :

Prénom :

Qualité : Administrateur délégué
Directeur
Autre (préciser) :

2. Coordonnées du site d'implantation de l'établissement faisant l'objet de la demande de complément ou de modification des conditions particulières d'exploitation.

Dénomination.

Adresse

Rue : n° boîte :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

Courriel : @

Nom, Prénom et qualité de la personne pouvant être contactée par l'administration :

Coordonnées Lambert générales (si connues) : X = mètres; Y = mètres

3. Objet et références de l'autorisation initiale.

Autorisation / / délivrée par

Nature de l'établissement :

Objet de l'autorisation initiale :

4. Objet de la demande de complément ou de modification des conditions particulières d'exploitation.

5. Justification de la demande de complément ou de modification des conditions particulières d'exploitation.

6. Impacts sur l'environnement du complément ou de la modification des conditions particulières d'exploitation.

7. Résumé non technique des informations visées aux points 4, 5 et 6.

8. Signature.

Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Ministère de la Région wallonne et ne pourront être transmises, sauf mention contraire dans ce formulaire, qu'aux services du gouvernement wallon suivants : Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, et à la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous ne pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) qu'auprès de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine et de la Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Médiateur de la Région wallonne

Toute personne physique ou morale qui estime, à l'occasion d'une affaire la concernant, qu'une autorité administrative régionale wallonne n'a pas agi conformément à la mission de service public qu'elle doit assurer, peut introduire une réclamation individuelle, par écrit ou sur place, auprès du médiateur de la Région wallonne : Frédéric Bovesse, médiateur de la Région wallonne, avenue Gouverneur Bovesse 74, à 5100 Namur (Jambes).

Courriel : courrier@mediateur.wallonie.be

Site : <http://mediateur.wallonie.be>

Numéro vert : 0800-11901.